



Indemnité compensatoire puis je proposer autre chose

Par **joelg**, le **09/03/2011** à **19:31**

Bonjour,
je divorce par dissolution de la vie commune car je vis seul depuis juillet 2008 j ai été marié 44 ans
je touche 2217 de pension incluant une pension d invalidité militaire de 728 euro je perçois en plus 153 euro d allocation logement
la maison du couple a été vendue 110000 euro l argent est consigné chez un notaire depuis octobre 2009
je verse actuellement une pension alimentaire de 900 euro à mon épouse
elle n a de revenu que 123 euro plus 100 d allocation logement
elle me réclame 35000 euro en capital plus 800 euro à vie de rente mensuelle
je suis endetté par divers crédits pour un total de 25000 euro
dois je accepter ou faire une contre proposition
nous sommes tous deux âgés de 70 ans
merci toute réponse bienvenue

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **21:07**

Voyez avec votre avocat, vous en avez chacun un. Vous pouvez proposer autre chose, le juge tranchera
Qui bloque l'argent de la vente chez le notaire ?

Par **joelg**, le **10/03/2011** à **09:46**

merci de votre reponse mon avocat propose une somme de 20000 à 30000 euro pour solde de tout compte

l argent est bloqué chez le notaire à la demande de l'avocate de mon ex

je ne peux faire face à mes depenses et je suis menacé de poursuites

merci